

**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF
SPANC**



37 avenue du Général Leclerc
89600 SAINT FLORENTIN
SPANC : lundi et jeudi : 8h15-12h / 14h-15h30
mercredi : 8h30-11h15

Email : spanc@cc-sereinarmance.fr
Tel : 03 86 35 94 15
<https://cc-sereinarmance.fr/assainissement-non-collectif/>

**DEMANDE DE DIAGNOSTIC
D'UNE INSTALLATION
D'ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF POUR UNE
CESSION IMMOBILIERE**

Article L271-4 du Code de la construction et de l'habitation

**Formulaire à retourner complété et signé
+ chèque
par courrier à la CC Serein Armance**

Propriétaire de l'installation d'assainissement non collectif – pour facturation

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune : Téléphone :
Email (en **MAJUSCULES**, svp)

Adresse de l'installation d'assainissement non collectif à contrôler (si différente)

N° et rue : Référence cadastrale
Code postal : Commune : Parcelle n° _____ section _____

En l'absence du propriétaire, coordonnées de la personne mandatée pour l'accès à l'installation :
(Agence immobilière, Office Notarial, voisin etc....) :

Nom :
Adresse :
Téléphone :
Email (en **MAJUSCULES**, svp)

L'entreprise déléguée par la Communauté de Communes est **BUFFET Ingénierie (tel 01 69 74 14 00)**. Ce prestataire prendra rendez-vous avec le propriétaire ou la personne chargée de l'accès à l'installation, pendant les heures ouvrables de la société. A l'issue de cette visite, le SPANC vous adressera un rapport, par email (si adresse lisible), sous 15 jours. Sa validité est de 3 ans. Si un rapport valide pour la conclusion de la vente est disponible, le chèque sera restitué au propriétaire.

Destinataires du rapport – envoi par email

Le propriétaire est systématiquement destinataire du rapport.

NOTAIRE en charge du dossier. Il devra obligatoirement nous communiquer l'attestation de vente (loi du 22/8/2021).
Nom + commune :
Email :

Autres destinataires du rapport de visite par email (agence immobilière par ex) :

En vertu du RGPD, en signant ce document, vous autorisez la Communauté de communes à exploiter vos données personnelles. Elles seront transmises au Trésor Public dans le seul cadre de la facturation, et à Buffet Ingénierie pour vous contacter et établir le rapport.

A..... Le.....

Signature du propriétaire qui s'engage à régler (*)



Le formulaire doit impérativement être accompagné d'un chèque de 180 €. Nous vous remercions d'adresser le règlement à la Communauté de communes Serein et Armance, à l'ordre du Trésor Public.

(*) Le montant du contrôle diagnostic pour les cessions immobilières a été fixé à 180 € par le Conseil communautaire en date du 20 février 2020 (délib n°36/2020) soumis à réévaluation en Conseil communautaire